
N° 95-0212 - Déplacements et voirie + finances et programmation - Saint Germain au Mont d'Or - Cession, à M. Robert Rivoire, d'un délaissé de voirie situé à l'angle des rues du 8 mai 1945 et du Souvenir - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 octobre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant la cession, par la Communauté urbaine, à monsieur Robert Rivoire qui l'avait sollicité pour réorganiser l'entrée de sa propriété, d'un délaissé de voirie situé à l'angle des rues du 8 mai 1945 et du Souvenir à Saint Germain au Mont d'Or.

Il s'agit d'une parcelle de terrain d'une superficie de 10 mètres carrés qui serait cédée au prix de 1 500 F conforme à l'estimation des services fiscaux ;

B - Propose d'approuver le compromis qui lui est présenté, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est présenté.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de la cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - souschapitre 901-10 - article 2103 - dossier n° 1 072 de l'exercice concerné.

pour le président,

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,